ÉDITC

N° 524 / Décembre 2018

25 millions de propriétaires

25 millions de Propriétaires

11, quai Anatole-France 75007 Paris © 01 44 11 32 52 - Fax 01 45 56 03 17 25millionsdeproprietaires@unpi.fr

Gérant, directeur de la publication Christophe Demerson

Directeur

Pierre Hautus

Président du comité de rédaction Jean Ferrando

> Rédaction en chef Nadine Cazalbou

Nadine Cazalbou
nadine.cazalbou@unpi31.fr
PECI/Presse, 63, rue Alsace-Lorraine
31009 Toulouse Cedex 6 © 05 62 30 15 36

Ont collaboré à ce numéro

Emmanuelle Causse, Nadine Cazalbou, Arnaud Couvelard, Bertrand Desjuzeur, Pierre Hautus, Anne Mortreux, Françoise Tournier-Salès, Frédéric Zumbiehl.

Secrétariat de rédaction : PECI

Abonnements

Nathalie Ramond © 01 44 11 32 46 ou 01 44 11 32 52 25millionsdeproprietaires@unpi.fr

Éditeur

La Presse immobilière SARL au capital de 1 524,49 € - RCS B 304 455 009 Durée : 75 ans à compter du 1e janvier 1951 Siège social : 11 quai Anatole-France 75007 Paris Associés : UNPI à 90 %

Publicité

Patricia Dumons-Souverain PECI © 05 62 30 15 39 patricia.dumons-souverain@unpi31.fr

Iconographie:

- fotolia.com

Conception graphique Olivier Bosramier

Impression

Imprimerie Menard, 2721 La Lauragaise 31670 Labège

Commission paritaire N° 0722 K 81970 - ISSN : 2102-0728 Dépôt légal : Décembre 2018

Tarifs

Le numéro : 3,50 € - Abonnement 1 an : 30 € Dom-Tom, étranger : 40 €.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part « que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration », toute représentation ou reproduction illégale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite – alinéa 1° de l'article 40. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Selon l'article 34 de la loi du 06/01/78, tout abonné dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant. La rédaction des textes publicitaires est réalisée sous la seule responsabilité des annonceurs et ne saurait engager 25 millions de Propriétaires.

A R P P





Chers lecteurs, chers adhérents,

La propriété est une valeur que j'ai sans cesse défendue à vos côtés depuis ma première cotisation à l'UNPI en 1983!



Jean Perrin, président de l'UNPI

Depuis, diverses politiques du logement ont été menées et la vie de la fédération a suivi son cours. Je suis devenu Président de la chambre de Dijon, de la Bourgogne-Franche-Comté, et depuis 15 ans votre Président national. J'ai eu beaucoup de plaisir à accomplir ma tâche, à mener nos combats, et à faire des propositions constructives dans la continuité de nos idées.

Si les services aux adhérents sont aujourd'hui essentiels à la vie des chambres, j'ai été animé par une volonté inaltérable de défense de nos valeurs et des propriétaires immobiliers. J'ai par ailleurs toujours voulu rassembler nos chambres de propriétaires, présentes sur tout le territoire, pour que nous soyons unis face aux pouvoirs publics et que nos actions, nos contributions pèsent davantage dans le débat public.

J'ai connu 12 ministres du logement : certains avec qui j'ai pu travailler très positivement comme Jean-Louis Borloo ou Christine Boutin, d'autres avec qui les relations ont été plus difficiles, notamment pour le vote de la loi ALUR qui a amplifié la complexification des rapports locatifs au profit d'un déséquilibre accru, qui ne sert ni les intérêts des propriétaires, ni ceux des locataires.

Aux ministres en charge du Logement, je leur rappelle la très grande importance des propriétaires pour le développement économique de notre pays et le rôle social primordial qu'ils exercent partout dans nos territoires. Il est indispensable de préserver l'investissement immobilier, populaire et accessible, permettant d'anticiper l'avenir, non délocalisable, faciliter l'offre locative et apportant du travail à nos artisans locaux.

Décomplexifier l'acte de louer, rééquilibrer les rapports entre les propriétaires et les locataires, libérer les propriétaires et les bailleurs des multiples impôts et taxes qui bloquent les transactions et limitent l'investissement, telles sont les missions que mon successeur devra poursuivre.

Je souhaite ainsi pour l'UNPI une nouvelle période de prospérité, et surtout que la propriété soit défendue vaillamment afin que vivent la liberté et la responsabilité auxquelles nous sommes tous attachés.

Très chers adhérents, j'ai été honoré d'être votre porte-parole et je garderai en mémoire la chaleur de votre accueil dans toutes les chambres de propriétaires où je vous ai rencontrés.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne année 2019.

Longue et belle vie à la propriété!

